

**COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL  
DE MONTAGNY LES BEAUNE  
SEANCE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mil seize le vingt quatre novembre, à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard ROCH, Maire.

Etai<sup>ent</sup> présents : M. Richard ROCH, Mme Sylvia GAUTHERON, Mme Bernadette VALLET, M. Laurent PELLETIER, M. Alain CARION, , M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY, M. Roland DAVID, Mme Brigitte LACROIX, M. Michel BLIN, Mme Frédérique DEVIGNE, M. Marcel RIOND, M. Thierry EUVRARD, M. Jean-François GROUD, M. Nicolas DE DEMO.  
Etait excusée : Mme Anne-Lise DENEUVE donne pouvoir à Mme Brigitte LACROIX

Secrétaire de séance : M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY

Après avoir approuvé la séance du 20 octobre 2016, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

## **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire, dans le cadre de sa délégation, informe :

- qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune à l'encontre,
    - . de la parcelle cadastrée A 1127 située 4 Impasse des Ruches,
    - . de la propriété située 5 Impasse de la Fosse
- soumises à déclaration en vue de leur aliénation.

## **DELIBERATIONS**

### **1 – COUPE DE BOIS AFFOUAGE 2017**

Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal APPROUVE l'inscription de la parcelle n° 12 (98 ares) pour la coupe de bois affouage 2017/2018 et ARRETE le règlement qui sera remis à chaque affouagiste au moment de la délivrance des coupes.

### **2 – NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP**

Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau régime indemnitaire pour le personnel appelé RIFSEEP et DECIDE de sa mise en place sans modification pour les agents par rapport au système existant.

### **3 – RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation par le Maire du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour les exercices 2008 et suivants.

#### **4 – PLU – EMBLACEMENT RESERVE**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le PLU a défini certains emplacements réservés afin de pouvoir procéder à des aménagements futurs, notamment une bande de terrain le long de la propriété de M. GAGNEROT pour l'élargissement de la petite rue. Dans l'hypothèse de la vente de cette propriété, M. le Maire propose au conseil municipal de réfléchir sur l'opportunité pour la commune d'exercer son droit de préemption ainsi que pour une parcelle située en bordure du chemin de la Grande Corvée.

#### **5 – PARTICIPATION GROUPAMA POUR EXTINCTEUR**

Le Conseil Municipal ACCEPTE la participation de 35 € de GROUPAMA pour le remplacement d'un extincteur.

#### **5 – AFFAIRES DIVERSES**

Le Conseil Municipal,

- PREND CONNAISSANCE d'un courrier des habitants de la rue de Charodon pour la prise en charge d'une partie de la réfection du chemin privé situé entre le N° 35 et le N° 41. La commune ne pouvant pas financer un chemin privé, une réponse sera faite en ce sens.
- EST INFORME de l'attribution d'un chèque de 150 € suite à la remise des prix du concours régional du Fleurissement.
- EST INFORME que les travaux de voirie pour la réfection de la Rue de la Pierre qui Vire par la communauté d'agglomération vont bientôt démarrer. Une réunion sera organisée courant décembre avec l'Association Foncière, pour la cession du fossé afin d'élargir la voie.
- EST INFORME que Cité 21 aura lieu les 8 et 9 décembre avec remise des prix du concours départemental des maisons fleuries.
- EST INFORME que le pot de fin d'année pour le personnel aura lieu vendredi 16 décembre 2016 à 11 heures.

Prochaine réunion : 7 décembre 2016 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,

Richard ROCH